

« Agissons ensemble pour Herbignac »

Liste menée par Pierre-Luc Philippe

44410 - HERBIGNAC

à

Association des Propriétaires de Chaumières en Brière

Objet :

**Préservation et protection des chaumières
Devenir de notre position dans les orientations du PLU**

Mon attachement à la conservation et à l'entretien du patrimoine est assurément l'aiguillon qui vous assure mon appui à tout ce qui peut permettre la pérennité des chaumières dans l'espace communal d'Herbignac. Au sein de l'intercommunalité, comme à celui du Parc régional de Brière, vous disposerez en moi d'un fervent partisan de la préservation de — je vous cite — "cet emblème majeur de la Brière".

Concernant votre seconde requête, je peux vous assurer de ma résolution à user de tous mes pouvoirs pour collaborer à la rédaction d'une Charte de la qualité des chaumes utilisés pour la réfection et/ou la réalisation des toitures. Charte qui serait imposée aux chaumiers désirant bénéficier de notre agrément.

Comme je vous l'ai exprimé, je compte, avant tout engagement chiffré, mesurer la capacité financière de notre commune à la lumière de l'audit qui sera fait au terme de la mandature qui s'achève. En tout état de cause, nous nous joindrons aux autres municipalités à concurrence de nos possibilités, compte tenu, également, des moyens des propriétaires sinistrés.

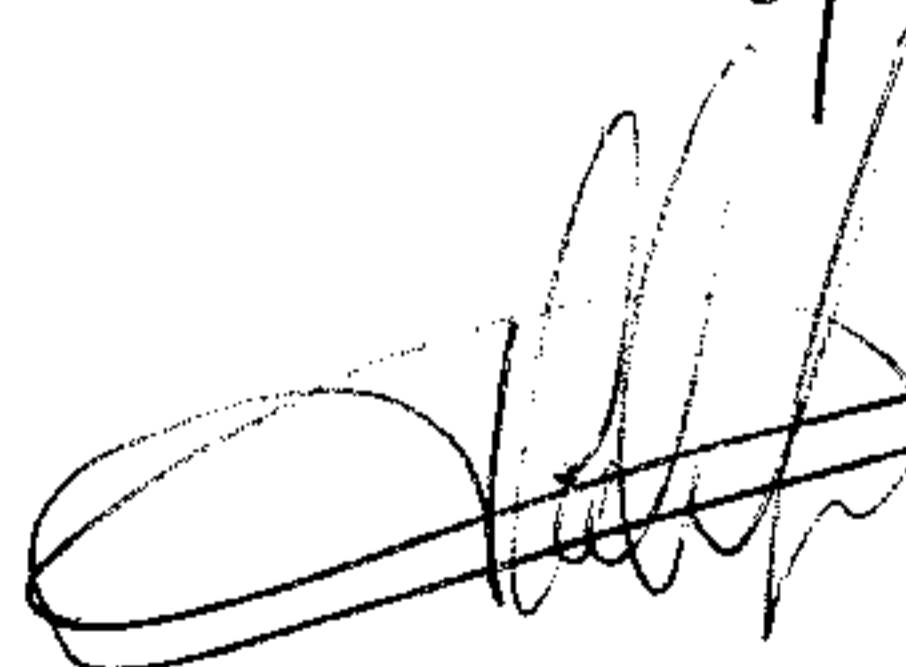
Vous avez pu apprécier notre volonté de reprendre les orientations prévues par le PLU, à condition d'en envisager les ajustements nécessaires, dans la concertation et le souci des intérêts de chacun. La sauvegarde des chaumières, malgré leur coût, doit faire partie des préoccupations définies par le prochain PLU et notre équipe, dès 2020, en engagera la révision.

Notre position sera claire et sans restrictions en faveur des cas éligibles.

En espérant que ces engagements satisfassent et vos exigences et vos espoirs, et en vous assurant de ma très sincère résolution à les respecter,

Herbignac, le

2/02/2020



Pierre-Luc Philippe